

**AVIS PUBLIC DE PROMULGATION EST DONNÉ AUX PERSONNES
INTÉRESSÉES**

QUE Le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard a adopté à sa séance ordinaire tenue le 19 mai 2023 la résolution n° 2023-05-141 relativement à la demande de PPCMOI no 2023-0012, chemin de la Chapelle, lot 3 638 088. Ladite résolution est entrée en vigueur conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à savoir :

Adoption du 1 ^{er} projet de résolution	17 mars 2023
Consultation publique	14 avril 2023
Adoption du second projet de résolution	21 avril 2023
Avis public pour personnes habiles à voter	03 mai 2023
Adoption de la résolution	19 mai 2023
Certificat de conformité de la MRC	16 août 2023
Entrée en vigueur	16 août 2023

DONNÉ à Saint-Adolphe-d'Howard ce 8^e jour de novembre 2023.



Stéphane LaBarre
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Stéphane LaBarre, directeur général et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office que j'ai affiché une copie de l'avis ci-dessus, le 8 novembre 2023, à chacun des endroits suivants, savoir: à l'Hôtel de Ville, à l'église et sur le site internet de la Municipalité, et que j'ai fait publier copie dudit avis dans le journal *Accès*, édition du 8 novembre 2023, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c.E-2.2).

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 8 novembre 2023.



Stéphane LaBarre
Directeur général et greffier-trésorier